

Face aux plans de relance, un plan de rupture

Les politiques publiques nationales, leurs évolutions, les enjeux

Construire un plan de rupture, des projets alternatifs dans une filière ou un territoire s'inscrit dans un monde qui a bougé et continue à bouger, où le territoire a pris une place nouvelle qui a évolué au fil des réformes territoriales depuis 40 ans et qui continue d'évoluer. Nous ne les avons pas voulues mais elles ont créé un paysage nouveau qui s'impose à nous et dans lequel nous sommes amenés à agir.

Il s'agissait de mettre en place une organisation nationale inscrite dans un projet d'Europe des grandes régions et des orientations libérales :

en particulier :

- « Acte 2 » de la décentralisation (2002 - 2004) :
- révision constitutionnelle : organisation décentralisée de la République,
- loi relative aux libertés et responsabilités locales : délégations de compétences aux régions et départements, transferts de personnels,
- « Acte 3 » de la décentralisation (2012- 2015), dont :
- la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 : création des métropoles (22 dont 3 à statut particulier)
- la loi NOTRe « portant nouvelle organisation territoriale de la République » du 7 août 2015 : nouvelles compétences aux régions et fusions, suppression de la clause générale de compétence, réduction du nombre d'intercommunalités

Les compétences des collectivités territoriales après la loi NOTRe :

- Les **communes** : urbanisme, logement, environnement, gestion des écoles préélémentaires et élémentaires. Elles bénéficient de la clause de compétence générale leur permettant de régler par délibération toutes les affaires relevant de leur niveau. Les principales compétences exercées relèvent des domaines suivants Des compétences optionnelles et obligatoires sont transférées de la commune à la communauté de communes ;
- Les **départements** : action sociale (enfance, personnes handicapées, personnes âgées, revenu de solidarité active), infrastructures (ports, aérodromes, routes départementales), gestion des collèges, aide aux communes ;
- Les **régions** : développement économique, aménagement du territoire, transports non urbains, gestion des lycées, formation professionnelle.

Les trois niveaux de collectivités se partagent les compétences dans les domaines suivants : sport, tourisme, culture, promotion des langues régionales, éducation populaire.

Depuis son élection, Macron porte un projet politique néolibéral aux objectifs cohérents au service du Capital, le marché étant considéré comme seul capable de faire face à l'incertitude généralisée et à l'imprévisibilité : changements technologiques, problèmes climatiques, limites des matières premières et des énergies fossiles, pandémies, évolutions sociétales ... Cette logique du changement, de la concurrence, de la flexibilité se traduit notamment par des attaques contre l'Etat central « providence », les syndicats ...

Ce sont notamment :

- le processus Action publique 2022 et la transformation profonde de l'organisation territoriale de l'Etat à la main du préfet et de l'action de l'Etat en territoire,
- les lois PACTE, engagement et proximité de l'action publique, accélération et simplification de l'action publique (7 décembre 2020) ...
- des décrets donnant par exemple un pouvoir de dérogation aux préfets ...
- de multiples circulaires sur l'organisation territoriale de l'Etat et les compétences des collectivités territoriales ...
- un projet de
- loi 4D : installation d'un droit à la différenciation, nouvelle étape de décentralisation avec des transferts de compétences à la demande, poursuite de la déconcentration des administrations de l'Etat, décomplexification pour simplification.

Il n'est pas certain que ce dernier projet de loi aboutisse mais en tout cas ses 2 éléments essentiels se mettent en place :

- **la différenciation territoriale** : il s'agit de donner aux élus locaux de nouveaux pouvoirs normatifs en confiant aux collectivités la responsabilité de mesures qui doivent être prises actuellement par décrets. Le gouvernement multiplie, depuis de nombreux mois, les textes et les actes pour anticiper ou accompagner cette différenciation. Tous les jours de nouvelles expérimentations sont aussi annoncées dans tous les domaines pour mettre en œuvre ce projet politique. Un projet de loi est en cours d'examen à l'assemblée nationale pour simplifier les expérimentations en allégeant la décision par les collectivités territoriales et sans limite dans le temps : des

expérimentations différentes décidées dans chaque territoire qui deviendront définitives.

- **la simplification** l'action publique locale pour diminuer des contraintes réglementaires, alléger ou supprimer les enquêtes publiques, raccourcir les délais ... notamment sur l'emploi et le droit du travail, ou dans le domaine environnemental ... Tous les textes adoptés incluent des mesures de simplification. Il s'agit bien de permettre le plus de libertés possibles pour les entreprises.

Les territoires sont considérés comme bien plus adaptés pour mettre en œuvre cette logique. Les élus locaux partagent globalement cette vision en espérant faire de leur territoire des champions x ou y. Les associations d'élus locaux revendiquent pleinement cette différenciation en multipliant les demandes et les annonces « Laissez-nous faire ! Nous ferons mieux que l'Etat défailant, trop bureaucratique ... Nous connaissons les besoins ... Nous assurons la proximité ... », par exemple dans la crise sanitaire et la mise en œuvre des mesures du plan de relance territorialisé en revendiquant la gestion des masques, des tests et maintenant de la vaccination anti-covid ... mais aussi en demandant de nouvelles compétences, en proposant de nouvelles organisations territoriales ...

Ces évolutions, nous ne les avons pas voulues,

Nous sommes face à une logique très structurée, réfléchie, s'inscrivant dans la durée, pour modifier la nature de l'Etat, et donc de son action. Celui-ci est clairement attaqué au profit d'un niveau local voulu plus léger, plus « agile », plus flexible dans les régions, les départements, les métropoles et communautés de communes quelle que soit leur forme.

Les objectifs sont cohérents avec les politiques néolibérales conduites depuis le début du quinquennat : toujours plus de libertés et moins de contraintes pour répondre aux besoins et aux exigences du Capital, des entreprises et notamment des grands groupes, réorganisation du territoire et concentration des territoires avec mise en concurrence au nom de la compétitivité et de l'attractivité, réforme des politiques publiques pour atteindre ces objectifs et baisser les dépenses publiques d'intérêt général en s'inscrivant dans les politiques européennes en cours, marchandisation et privatisation des services publics, refondation du rôle de l'Etat qui reconcentre les décisions dans un cadre autoritaire. Il s'agit bien ainsi de poursuivre et amplifier les logiques néolibérales que nous connaissons que trop, mises en œuvre sur tout ce qui concerne l'économie dans toutes ses dimensions, mais aussi les services publics, l'éducation et la formation, la santé, l'énergie, les transports, l'environnement ... en les soumettant aux seules lois du marché.

La question de la différenciation, sur la base d'organisations et de règles différentes selon les territoires, est développée au nom de l'efficacité et de la réponse aux besoins en proximité, en réponse à une demande citoyenne de proximité, alors qu'elle actera une mise en concurrence des territoires et des populations en fonction des choix politiques, des moyens de chaque collectivité. C'est acter une rupture d'égalité, encore amplifiée si certaines collectivités exercent certaines compétences que toutes n'auront pas.

Ce concept d'égalité est certainement à réinterroger entre une demande fortement revendiquée des populations d'égalité et, en même temps, de prise en compte affirmée de réalités vécues différentes et de spécificités locales culturelles, linguistiques, de modes de vie ... Elles sont souvent demandeuses de mieux s'approprier leur territoire, de pouvoir « l'aménager » en fonction de leur vécu.

Confrontés à un double mouvement entre besoins du capital et les aspirations de la population, cette logique de déconstruction / reconstruction se déploie au nom d'une meilleure harmonie démocratique liée à la proximité. Elle fait des dégâts car sans grande résistance car elle s'appuie sur des réalités bien concrètes d'abandon, par exemple des services publics ...

La démocratie est à nouveau, et toujours plus, mise à mal avec une réforme, dans la continuité de bien d'autres, opaque, toujours plus loin des salariés et des populations.

Le territoire est de plus en plus l'outil du Capital, ce qui nous impose de :
(Source Jacques Perrat - Adees Rhône Alpes)

. Repérer le territoire comme lieu d'identification des / et de réponses aux besoins : lieu de réorientation de l'économie par recentrage sur les besoins et leurs exigences d'évolution (dont développement humain durable) :

Exemple de réorientation sur les besoins : mobilité (véhicules hybrides ou électriques), approvisionnement (circuits courts/longs), énergie (renouvelables, non polluantes...), gestion des déchets (économie circulaire ?), logement (isolation des anciens bâtiments, éco-construction...).

Ce qui demande des transformations :

- Technoproductives : les possibles ouverts par les potentiels d'innovation en termes de modification des produits, des procédés, des organisations, etc. Filières et/ou technologies-clés ?

- Institutionnelles : quelles conditions de concrétisation de ces possibles?
Cela renvoie au rôle des politiques publiques et des stratégies privées

. En amont : politiques d'innovation et de recherche / lien
recherche publique / recherche privée

. En aval : décision d'industrialisation totale ou partielle?
Quand? Où?

Repérer le territoire comme lieu participant à la mobilisation de l'emploi, du travail et des compétences

On ne s'interroge souvent pas assez sur la façon dont les décisions prises dans l'entreprise ou le groupe sont permises par des ressources et politiques territoriales et/ou un impact sur elles :

- **Gestion « quantitative » de l'emploi** / caractéristiques du « marché du travail » local, politiques publiques de l'emploi, GPET, dispositifs de prêts de main-d'œuvre et de « sécurisation des parcours »...

- **Gestion « qualitative » des compétences** / caractéristiques des savoirs et savoir-faire locaux, politiques publiques de formation (ouverture-fermeture de formations...), GPECT,

- **Nouvelles organisations du travail** privilégiant la flexibilité / politiques de transport domicile-travail, gestion de la mobilité en ville, services aux personnes (crèches...), santé au travail/ services et politiques de santé...

. **Repérer le territoire comme lieu de maîtrise des financements publics** : Région, Département, Métropole, Commune... = Une multiplication de financements publics :

- à mieux connaître : multiples financements des entreprises mais aussi possibilités pour les OS

- à mieux maîtriser :

- A travailler : enjeux de la BPI en région

Des lieux où l'on peut peser sur la réorientation des financements vers la satisfaction des besoins économiques, sociaux, environnementaux

- plusieurs Régions françaises ont mis des critères à leurs financements des entreprises (développement de l'emploi, dialogue social...)

. **Repérer le territoire comme lieu de dialogue social et d'intervention**

Repérer les lieux où la présence syndicale s'impose = où l'on peut gagner des évolutions positives pour les salariés :

. CESER

. Conseils de développement

. CREFOP (travaille sur l'adéquation offre-demande des formations, souvent par activités)

. Comités stratégiques de filière régionaux, comités de pilotage des contrats sectoriels, COEF, CEP...

. Comités stratégiques de territoire : CTEF

Gagner un droit syndical territorial pour l'instant inexistant

Faire avancer démocratie sociale et démocratie citoyenne (repérer où se prennent les décisions)

Logiques de concentration sélective, mise en concurrence par l'excellence = éclatement des lieux de décisions. A nous de nous organiser syndicalement pour regagner cohérences et solidarités (Pro/ Interpro) dans les Régions et sur les territoires